

Date de révision 17-nov.-2020

Numéro de révision 2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit PKplusS
Codes produit 5151
Numéro d'enregistrement REACH Tous les composants sont conformes à REACH
Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Fertilisant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

ICL Europe.
Prinsenhof Building Koningin Wilhelminaplein 30
1062 KR, Amsterdam, Pays-Bas
Tel: +31 20 800 5 867;
Fax: +31 20 800 5 805
e-mail: msdsinfo@icl-group.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Europe +31-20-5815100 (24 heures par jour, 365 jours par an)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
--	----------------------

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Superphosphate, concentrated (TSP) , Superphosphates



Mention d'avertissement
DANGER

Mentions de danger
H318 - Provoque de graves lésions des yeux

Conseils de prudence

P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	% massique	Annexe	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Superphosphates	8011-76-5	232-379-5	>3	-	Eye Dam.1, H318	01-2119488967-11
Superphosphate, concentrated (TSP)	65996-95-4	266-030-3	>3	-	Eye Dam. 1, H318	01-2119493057-33
Magnésium (oxyde de)	1309-48-4	215-171-9	0-20	-	-	-
Polyhalite	15278-29-2	-	0-65	-	-	-
Chlorure de potassium	7447-40-7	231-211-8	15-60	-	-	-

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
Inhalation	Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
Contact oculaire	Consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente NE PAS faire vomir Consulter un médecin

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Sensation de brûlure.
------------------	-----------------------

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Traiter en fonction des symptômes et des besoins.
------------------------	---

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Peut dégager des émanations toxiques dans des conditions d'incendie.

Produits de combustion dangereux Oxydes de phosphore, Oxydes de soufre. Chlorure d'hydrogène. Chlore. Fluorures.

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Assurez-vous que la ventilation soit adéquate. Éviter toute génération de poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter toute génération de poussières.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. à l'écart des matières incompatibles (cf. section 10). Protéger de l'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Pas d'exigences spécifiques.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Superphosphates 8011-76-5	-	-	-	-	-
Superphosphate, concentrated (TSP) 65996-95-4	-	-	-	-	-
Magnésium (oxyde de) 1309-48-4	-	TWA: 10 mg/m ³ (inhalable dust, as Mg) TWA: 4 mg/m ³ (fume and respirable dust, as Mg) STEL: 30 mg/m ³ inhalable dust) STEL: 12 mg/m ³ (fume and respirable dust)	TWA: 10 mg/m ³ (fume)	TWA: 10 mg/m ³ (dust and fume)	-
Polyhalite 15278-29-2	-	-	-	-	-
Chlorure de potassium 7447-40-7	-	-	-	-	-
Nom chimique	TLV ACGIH	Italie	Portugal	Pays-Bas	Norvège
Superphosphates 8011-76-5	-	-	-	-	-
Superphosphate, concentrated (TSP) 65996-95-4	-	-	-	-	-
Magnésium (oxyde de) 1309-48-4	TWA: 10 mg/m ³ (inhalable particulate matter)	-	TWA: 10 mg/m ³ (inhalable fraction)	-	TWA: 10 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³
Polyhalite 15278-29-2	-	-	-	-	-
Chlorure de potassium 7447-40-7	-	-	-	-	-

DNELs pour les employés

Nom chimique	Aigus - effets locaux	Aigus - effets systémiques	Effets locaux à long terme	Effets systémiques à long terme
Superphosphates 8011-76-5	-	-	-	3.1 mg/m ³ (inhalation) 17.4 mg/kg bw/jour (cutané)
Superphosphate, concentrated (TSP) 65996-95-4	-	-	-	2.9 mg/m ³ (inhalation) 4.2 mg/kg bw/jour (cutané)
Magnésium (oxyde de)	-	-	-	-

1309-48-4				
Polyhalite 15278-29-2	-	-	-	-
Chlorure de potassium 7447-40-7	-	-	-	-

DNELs pour la population en générale

Nom chimique	Aigus - effets locaux	Aigus - effets systémiques	Effets locaux à long terme	Effets systémiques à long terme
Superphosphates 8011-76-5	-	-	-	0.9 mg/m ³ (inhalation) 10.4 mg/kg bw/jour (cutané) 2.1 mg/kg bw/jour (oral)
Superphosphate, concentrated (TSP) 65996-95-4	-	-	-	0.72 mg/m ³ (inhalation) 2.1 mg/kg bw/jour (cutané) 0.42 mg/kg bw/jour (oral)
Magnésium (oxyde de) 1309-48-4	-	-	-	-
Polyhalite 15278-29-2	-	-	-	-
Chlorure de potassium 7447-40-7	-	-	-	-

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau	Sédiment	Terrestre	Impact sur le traitement des eaux usées	Oral(e)
Superphosphates 8011-76-5	1.7 mg/l (eau potable) 0.17 mg/l (eau douce) 17 mg/l (émissions intermittentes)	-	-	10 mg/l	-
Superphosphate, concentrated (TSP) 65996-95-4	-	-	-	-	-
Magnésium (oxyde de) 1309-48-4	-	-	-	-	-
Polyhalite 15278-29-2	-	-	-	-	-
Chlorure de potassium 7447-40-7	-	-	-	-	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Douches
Rince-oeils
Systèmes de ventilation.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité étanches.

Protection des mains

Porter des gants appropriés

Protection respiratoire	Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement de protection approprié.
Remarques générales en matière d'hygiène	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide	
Aspect	granules	
Couleur	Gris	
Odeur	Acidulée.	
Propriété	Valeurs	Remarques Méthode
pH	3-4	
Point de fusion / point de congélation	Sans objet	
Point / intervalle d'ébullition	Sans objet	Aucun(e) connu(e)
Point d'éclair	Sans objet	Aucun(e) connu(e)
Taux d'évaporation	aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Inflammabilité (solide, gaz)	Ininflammable	Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	aucune donnée disponible	
Pression de vapeur	aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité de vapeur	aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité relative	aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Hydrosolubilité	partiellement soluble	
Solubilité(s)	aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage	aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température d'auto-inflammabilité	. Pas d'auto-ignition	Aucun(e) connu(e)
Température de décomposition	>200 °C	Aucun(e) connu(e)
Viscosité cinématique	aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité dynamique	aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Propriétés comburantes	La structure n'indique aucune propriété d'oxydation	
Propriétés explosives	Le produit ne présente pas de risque d'explosion.	

9.2. Autres informations

Point de feu	Aucune information disponible
Point de ramollissement	Aucune information disponible
Masse molaire	Aucune information disponible
Masse volumique apparente	1000-1200 kg/m ³

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec des acalis forts.

10.4. Conditions à éviter

Exposition à l'eau. Pour éviter toute décomposition thermique, ne pas surchauffer. .

10.5. Matières incompatibles

Urée. HCl libéré au contact. Alkalis.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de phosphore,. Oxydes de soufre. Chlorure d'hydrogène. Chlore. Fluorures.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit Classification d'après les données disponibles pour les composants

Informations sur les voies d'exposition probables

Contact oculaire Provoque de graves lésions des yeux. Peut provoquer des brûlures.

Ingestion L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Rougeur. Brûlure. Risque de cécité.

Mesures numériques de toxicité

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) 4,945.40 mg/kg

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Superphosphates	=3986 mg/kg (Rat)	>5000 mg/kg (Rat)	>5 mg/L (Rat) 4h
Superphosphate, concentrated (TSP)	=3986 mg/kg (Rat)	>5000 mg/kg (Rat)	>4.84 mg/L (Rat) 4h
Magnésium (oxyde de)	=3870 mg/kg (male) =3990 mg/kg (female)	-	-
Polyhalite	>5000 mg/kg (Rat)	-	-
Chlorure de potassium	-	-	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Risque de lésions oculaires graves. Classification d'après les données disponibles pour les composants.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	Union européenne
Superphosphates 8011-76-5	-	-	-	-
Superphosphate, concentrated (TSP) 65996-95-4	-	-	-	-
Magnésium (oxyde de) 1309-48-4	-	-	-	-
Polyhalite 15278-29-2	-	-	-	-
Chlorure de potassium 7447-40-7	-	-	-	-

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Non attendu(e)(s).

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques

Informations sur les composants

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Crustacés	Toxicité pour les micro-organismes
Superphosphates	EC50: >87.6 mg/L (72h, algae)	LC50: >85.9 mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	LC50: 1790 mg/L (72h, Daphnia carinata)	-
Superphosphate, concentrated (TSP)	EC50: >87.6 mg/L (72h, algae)	LC50: >85.9 mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss, read-across)	LC50: 1790 mg/L (72h, Daphnia carinata, read-across)	EC50: >100 mg/L (3h, Activated sludge, read-across)
Magnésium (oxyde de)	-	-	-	-
Polyhalite	-	-	-	-
Chlorure de potassium	EC50: > 100 mg/L (72h, Desmodesmus subspicatus)	LC50: 880 mg/L (96h, Pimephales promelas)	EC50: 440-880 mg/L (48h, Daphnia magna)	EC50: >1000 mg/L (3h, Activated sludge)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas applicable aux sels inorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Pas censé se bioaccumuler.

Nom chimique	Coefficient de partage
Superphosphates	-
Superphosphate, concentrated (TSP)	-
Magnésium (oxyde de)	-
Polyhalite	-
Chlorure de potassium	-

12.4. Mobilité dans le sol

N'est pas supposé s'adsorber dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB .

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Superphosphates	L'évaluation PBT ne s'applique pas
Superphosphate, concentrated (TSP)	L'évaluation PBT ne s'applique pas
Magnésium (oxyde de)	L'évaluation PBT ne s'applique pas
Polyhalite	L'évaluation PBT ne s'applique pas
Chlorure de potassium	L'évaluation PBT ne s'applique pas

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes

Le produit ne doit pas pénétrer en grande quantité dans les eaux usées parce qu'il peut nourrir les végétaux et provoquer l'eutrophication.
Ce produit est utilisé comme fertilisant. Cependant, de gros déversements peuvent tuer la végétation. Éviter que de grandes quantités ne pénètrent dans les voies de navigation.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits inutilisés Eliminer soigneusement conformément aux réglementations locales/nationales.

Emballages contaminés Les conteneurs vides devront être éliminés conformément à toutes les lois et réglementations applicables.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**IMDG**

14.1 Numéro ONU Non réglementé
14.2
14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
14.5 Polluant marin Sans objet
14.6 Précautions particulières Aucun(e)
14.7. Transport en vrac Aucune information disponible
 conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol

et au recueil IBC

ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2	
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières	Aucun(e)

IATA

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2	
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières	Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France
Superphosphates 8011-76-5	RG 32
Chlorure de potassium 7447-40-7	RG 67

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants

Sans objet

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

Inventaires internationaux

Les numéros du registre CAS des composants dangereux du SGH mentionnés à la section 3 peuvent différer des substances figurant à la section 15 en raison des exigences de couverture de l'inventaire des produits chimiques du pays ou de la région, mais restent en conformité avec l'inventaire

Les produits utilisés comme additifs alimentaires ne sont pas tenus d'être répertoriés dans les inventaires internationaux de substances chimiques

TSCA	Répertorié ou exclu
DSL	Non répertorié
ENCS	Non répertorié
IECSC	Répertorié ou exclu
KECL	Non répertorié
PICCS	Non répertorié
AICS	Répertorié ou exclu
NZIoC	Répertorié ou exclu
TCSI	Non répertorié
NCI	Répertorié ou exclu
TECI	Non répertorié
NSQ	Non répertorié

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
TCSI - Inventaire des substances chimiques de Taiwan
AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)
NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques
NCI - Inventaire des produits chimiques du Vietnam
TECI - Inventaire des substances chimiques existantes de la FDA en Thaïlande
NSQ Mexique - Inventaire national des Substances chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Remarque sur la révision Le symbole (***) en marge de la présente FDS indique que la ligne correspondante a été révisée

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**Légende**

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agency for Toxic Substances and Disease Registry (ATSDR)
 Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
 Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
 Agence européenne des produits chimiques
 EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
 Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
 FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
 EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV
 Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)
 Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Classification SGH, Japon

Australia National Industrial Chemicals Notification and Assessment Scheme (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine's PubMed database (NLM PUBMED)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Préparée par

HERA

e-mail:msdsinfo@icl-group.com

tel. : +/972-8-6297835

www.icl-group.com

Date de révision

17-nov.-2020

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Bien que les informations et recommandations énoncées aux présentes (ci-après « informations ») soient données de bonne foi et sont crues être correctes à la date de ceci, nous ne faisons aucune déclaration en ce qui concerne leur exhaustivité ou leur exactitude. Les informations vous sont fournies sous la condition que les personnes recevant les informations feront, avant l'utilisation, leur propre choix en ce qui concerne la sécurité et la convenance à leurs buts. Nous ne serons en aucun cas responsables pour des dommages de quelle que nature que ce soit dûs à l'utilisation ou au crédit accordé à ces informations. En outre, nous ne serons pas responsables de tout dommage ou blessure résultant d'une utilisation anormale, de tout manque à suivre les pratiques recommandées ou à tout danger inhérent à la nature du produit.

AUCUNE DÉCLARATION OU GARANTIE EXPLICITE OU IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADAPTATION À UN BUT PARTICULIER, OU DE TOUTE AUTRE NATURE, N'EST FAITE CI-DESSOUS EN CE QUI CONCERNE CES INFORMATIONS OU LE PRODUIT AUQUEL CES INFORMATIONS SE RAPPORTENT;.

Fin de la Fiche de données de sécurité